

CAFÉS VIRTUELS DES
DIRECTEURS ET
DIRECTRICES DE
THÈSES

université
PARIS-SACLAY

Les comités de suivi individuel des
doctorants (CSI)

Les CSI et le cadre plus général de l'entretien professionnel

Les employeurs doivent désormais organiser des **entretiens professionnels** pour tous les salariés (y compris du secteur public),

- **Consulter le guide de l'entretien professionnel en entreprise (OPCO)**
<https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/guide/Guide-entretien-professionnel-entreprise-opcoep.pdf>
- **Consulter le guide de l'entretien professionnel des agents de l'état**
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mon-parcours-professionnel/lentretien-professionnel-des-agents-de-letat>

[Article L612-7 du code de l'éducation](#) : « les formations doctorales constituent une **expérience professionnelle** de recherche », « L'obtention du diplôme national de doctorat vaut **expérience professionnelle** de recherche qui peut être reconnue dans les conventions collectives »

Le vécu d'un **entretien professionnel** (à travers un CSI) peut être « valorisé » comme de l'expérience professionnelle (y compris pour les doctorants boursiers). A noter que 45% des jeunes docteurs ont des responsabilités d'encadrement de personnels 1 an après leur soutenance, 54% dans les 3 ans après leur soutenance. [Voir les résultats de l'enquête sur l'emploi des docteurs de l'UPSaclay](#)

Le CSI a aussi une mission de détection active et d'alerte vis-à-vis des difficultés que peuvent vivre les doctorants. Il s'inscrit dans un ensemble de dispositifs à bien connaître et à faire connaître aux doctorants

- Comité de suivi individuel des doctorants et des doctorantes
- Médiation par l'école doctorale ou commission de résolution des conflits
- Dispositif d'appel pour chaque niveau de décision ou avis lors de l'inscription / réinscription en doctorat
- Cellule Harcèlement
- Médecine universitaire , médecine du travail
- Référent intégrité scientifique
- Référent déontologue

Page web « Que faire en cas de problème ? »

Le comité de suivi doit comprendre, pour remplir cette mission, au moins un membre « de confiance » pour le doctorant, idéalement choisi par lui et « en dehors de la sphère de collaboration » du directeur de thèse.

Enfin, le CSI a également une mission de suivi de l'avancement des travaux de recherche

- Le comité de suivi doit comprendre au moins un membre **expert dans le domaine du sujet de thèse** pour pouvoir avoir des échanges scientifiques riches avec le doctorant, apporter un regard externe sur ses travaux lors du CSI et faire des recommandations
- Attention : ce membre expert ne pourra pas être rapporteur de la thèse au moment de la soutenance
- Le comité de suivi doit comprendre un **membre expérimenté en matière d'encadrement doctoral, habilité à diriger des recherches**, pour évaluer si l'avancement des travaux est « dans la norme » à ce stade et les objectifs pour la suite sont adaptés et faire des recommandations
- Ce membre HDR peut aussi être le même que le membre expert dans le domaine du sujet de la thèse

Les comités de suivi, leur rôle et leur fonctionnement.



1 - La réglementation nationale

L'article 13 de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 dit : « Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un **accompagnement** de ce dernier pendant toute la durée du doctorat.

Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite **avant chaque nouvelle inscription** jusqu'à la fin du doctorat.

Note : il est recommandé de constituer le CSI entre 2 mois et 5 mois après la 1^{ère} inscription en doctorat et de prévenir les doctorants qu'ils peuvent, si nécessaire, contacter un membre de leur CSI en dehors de la réunion annuelle

Les comités de suivi, leur rôle et leur fonctionnement.



Les entretiens sont organisés sous la forme de **trois étapes distinctes** :

- présentation de l'avancement des travaux et discussions,
- entretien avec le doctorant **sans la direction de thèse**,
- entretien avec la direction de thèse **sans le doctorant**.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité **évalue** les conditions de sa formation et les **avancées de sa recherche**.

Lors de ce même entretien, il est particulièrement **vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste**.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

Les comités de suivi, leur rôle et leur fonctionnement.



En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant **alerte l'école doctorale**, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, **elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.**

Les comités de suivi, leur rôle et leur fonctionnement.



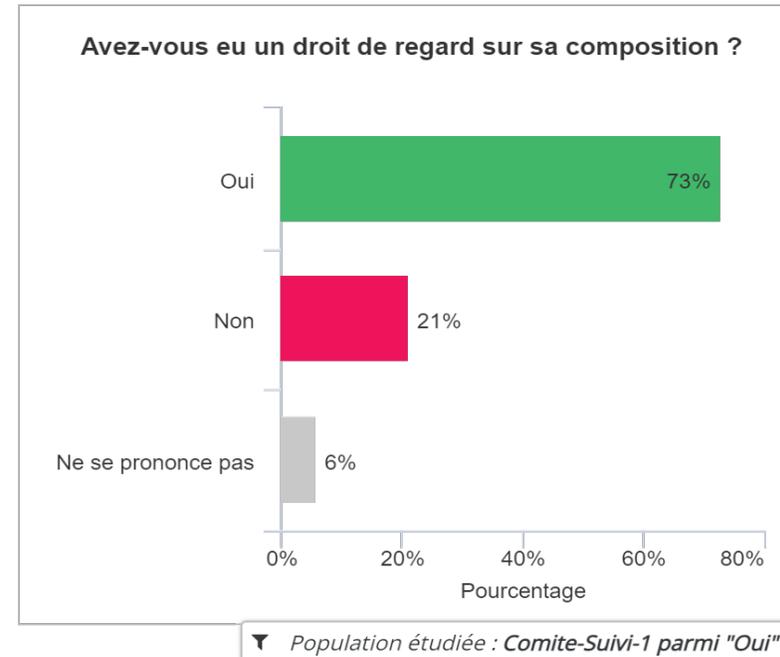
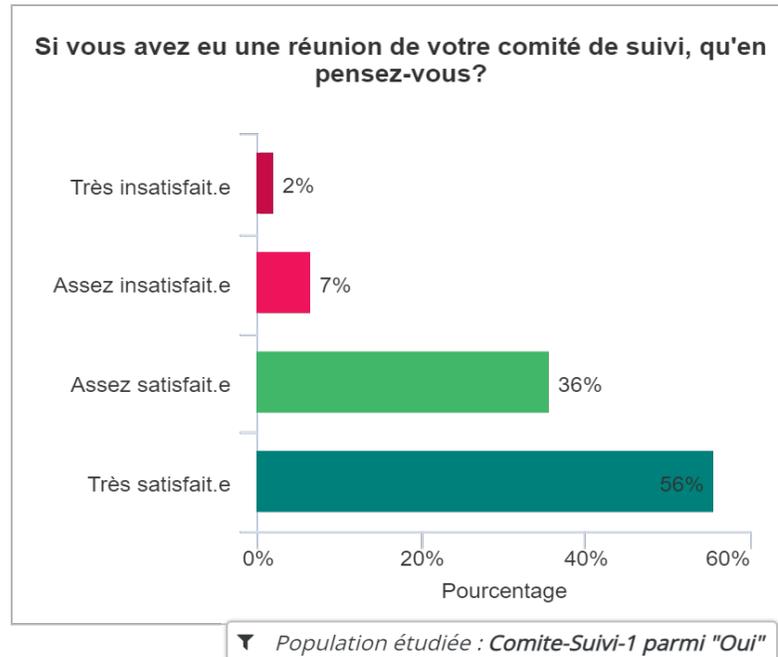
Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.

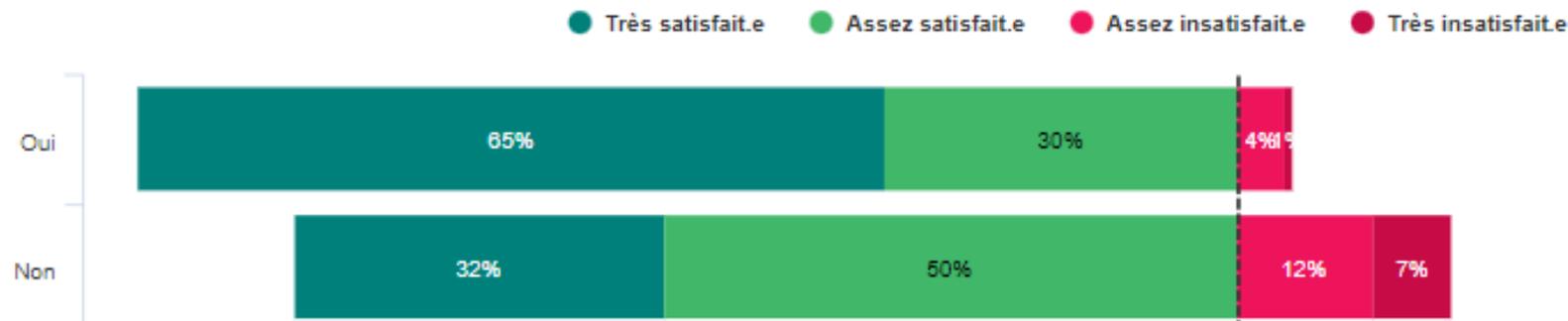
Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.»

Leur CSI vu par les doctorants de l'Université Paris-Saclay

(enquête nationale du RNCD, restriction aux seuls doctorants d'UPSaclay)

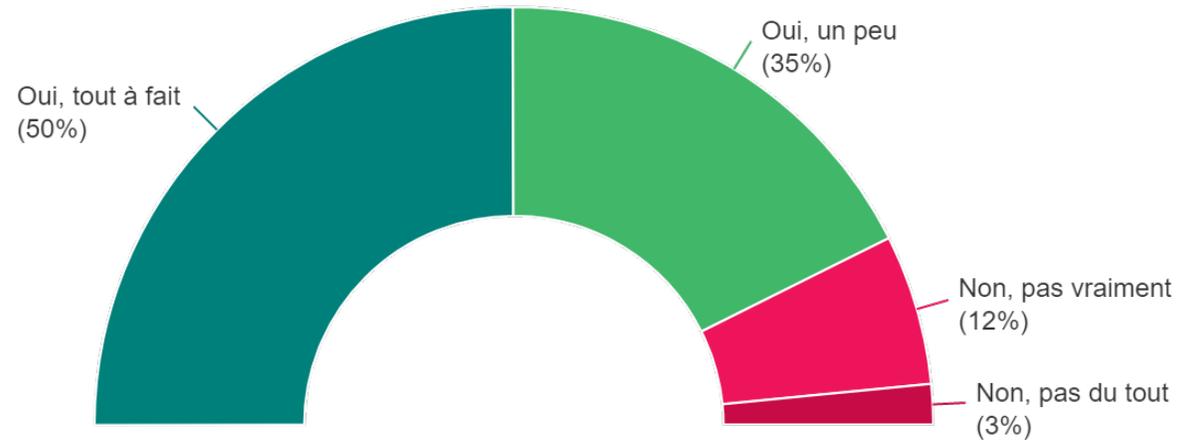


Réponses à la question : "Avez-vous eu un droit de regard sur sa composition ?" (selon l'axe vertical) des doctorants dont le comité de suivi individuel s'est déjà réuni au moins une fois et satisfaction exprimée (échelle de couleur) vis à vis de ce comité de suivi.



La réforme du CSI de 2022, vue par les doctorants de l'UPSaclay (enquête nationale du RNCD, restriction aux seuls doctorants d'UPSaclay)

Réponse à la question : "Avez-vous été informé(e)s des changements concernant les comités de suivi individuels ?"

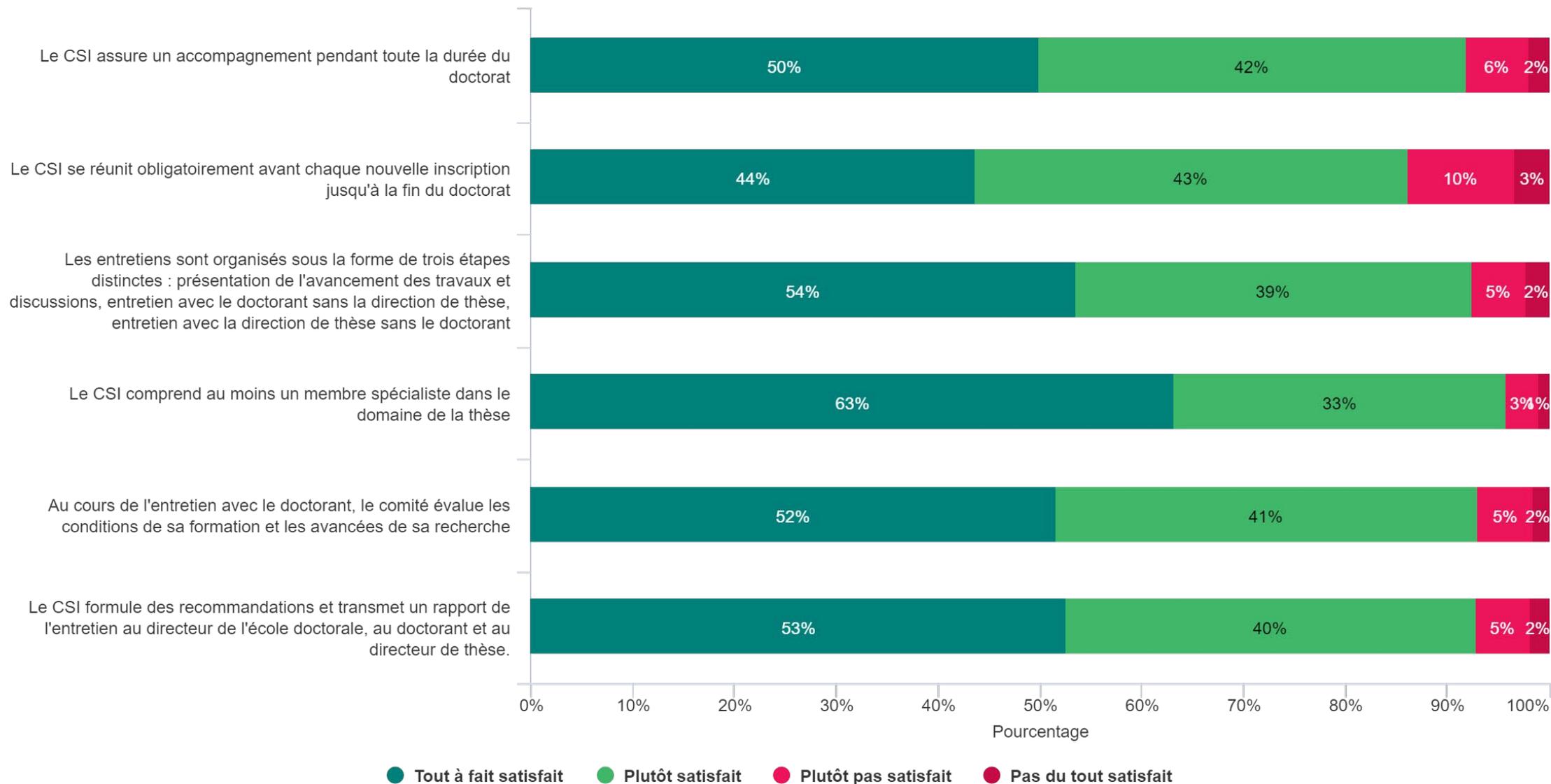


Réponses à la question : "Quel est votre sentiment, en général, sur ces nouvelles modalités de fonctionnement et missions des comités de suivi individuels (CSI) ?"

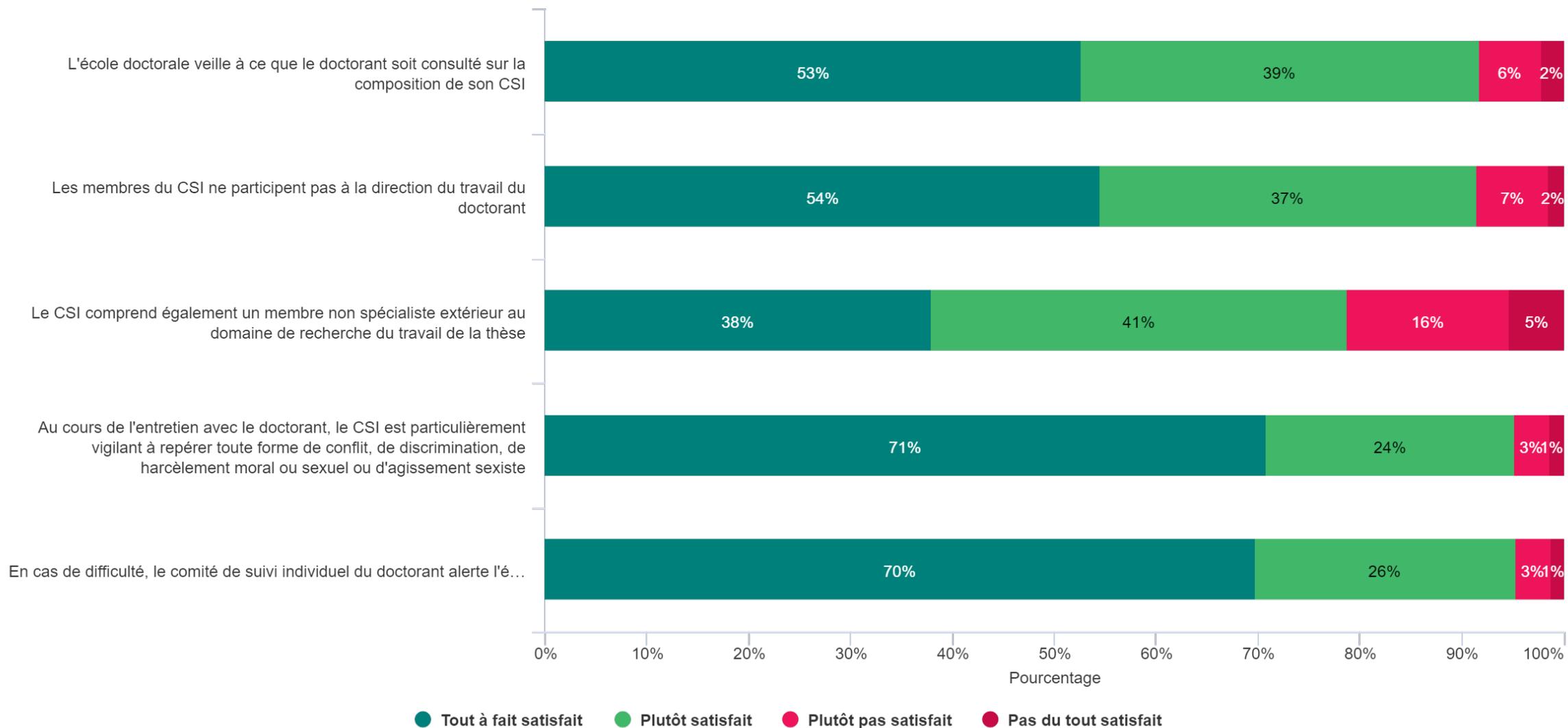
● Très satisfait.e ● Assez satisfait.e ● Assez insatisfait.e ● Très insatisfait.e



Réponses à la question : "Plus précisément, que pensez-vous de chacune des nouvelles règles, instituées en 2022, de fonctionnement des comités de suivi individuels des doctorants (CSI), listées ci-dessous ? Partie 1"



Réponses à la question : "Plus précisément, que pensez-vous de chacune des nouvelles règles, instituées en 2022, de fonctionnement des comités de suivi individuels des doctorants (CSI), listées ci-dessous ? Partie 2"



Les comités de suivi, leur rôle et leur fonctionnement.



2 – Des éléments de mise en œuvre propres à UPSaclay

Un [Guide du CSI](#)

Un modèle de rapport destiné aux membres du comités dans le [livret du CSI](#)

Les membres du comité de suivi ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse (mais peuvent être examinateurs du Jury).

Le membre du comité qui est spécialiste de la discipline est HDR.

Fourniture d'un [questionnaire d'évaluation des liens d'intérêts](#). Les membres des comités de suivi individuels ne doivent pas être en situation de conflit d'intérêt.

Les doctorants doivent fournir à leur comité avant la réunion, un bref rapport d'activité et leur portfolio des compétences, on les encourage à utiliser le livret du CSI pour ne pas à avoir à ré-entrer les infos « de base » et que d'une année sur l'autre les membres du CSI retrouvent facilement leurs rapports précédents.

Avec hypothèse
d'une soutenance
au cours de la 4^{ème}
année

3^{ème} réunion du comité de suivi

A prévoir au plus tard **2 mois avant
la fin du financement**. Cette
réunion n'a lieu que si la
soutenance se tient après le 31
décembre.

Soutenance

Dépôt légal
de la thèse

Avril à
Juillet

2^{ème} réunion du comité de suivi

Réunion au plus
tard **2 mois** avant
l'inscription en
3^{ème} année

Avril à
Juillet

Octobre

2^{ème} inscription en doctorat

Après avis du comité
de suivi

3^{ème} inscription
en doctorat
Octobre

Inscription
dérogatoire
en cas de
prolongation

Avril à
Juillet

1^{ère} réunion du comité de suivi

Au plus tôt un mois
après sa désignation, au
plus tard **2 mois** avant
l'inscription en 2^{ème}
année

2 à 5 mois après
désignation du
comité de suivi

Décembre à Mars

Octobre

1^{ère} inscription en doctorat

Le Guide du CSI de l'Université Paris-Saclay



Un **guide du comité de suivi individuel** des doctorants et des doctorantes destiné aux membres de ces comités pour expliquer clairement ce qui est attendu d'eux, rappeler les règles s'appliquant à l'organisation et au fonctionnement de ces comités, et pour apporter des ressources et des réponses aux questions fréquemment posées.

En savoir plus...

Lien vers le Guide :
<https://www.universite-paris-saclay.fr/node/598939>

- Le **guide** de l'université Paris-Saclay du **comité de suivi individuel** des doctorants et des doctorantes, destiné aux membres des comités de suivi ainsi qu'aux doctorants et doctorantes, qui rappelle le cadre de fonctionnement des CSI, qui fournit un référentiel des questions à aborder et répond aux questions fréquemment posées
- Un **questionnaire d'évaluation des liens d'intérêt**, qui permet aux membres pressentis des comités de faire le point sur les liens qu'ils peuvent avoir avec les acteurs d'un projet doctoral et de contribuer ainsi à assurer que les comités auront un point de vue impartial et indépendant.
- Des ressources complémentaires, pouvant être adaptées par les écoles doctorales
 - Un modèle générique de **livret du comité de suivi individuel**, qui comprend des modèles de rapport des réunions de CSI adaptés à chaque année de doctorat avec les « passages obligés », des modèles de rapport d'avancement et un modèle du portfolio
 - Un **modèle d'engagement de confidentialité**, pour les membres de comités de suivi, si les travaux de recherche présentent un caractère de confidentialité.

Débats et échanges !